



BORDEAUX SCIENCES AGRO
1, cours du général de Gaulle
CS 40201
33175 Gradignan

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Entretien des espaces verts de
Bordeaux Sciences Agro
Marché réservé

Articles L 2113-12 ; L 2113-13 et L 2113-14 du code de la commande
publique

Marché procédure adaptée
Articles L 2123-1 et articles R 2123-1

CPV 77310000

1- Pouvoir adjudicateur

Bordeaux Sciences Agro
Etablissement public national à caractère administratif
1 cours du général de Gaulle CS 40201
33170 Gradignan
Tel 05 57 35 07 07
www.agro-bordeaux.fr

2- Personne représentant le pouvoir adjudicateur

Sabine BRUN RAGEUL, directrice de Bordeaux Sciences Agro

3- Objet de la consultation

Le présent marché réservé a pour objet l'entretien des espaces verts sur les sites de Gradignan (Bordeaux Sciences Agro) et de Mérignac (Luchey Halde).

Le descriptif des prestations figure dans Cahier des Clauses Particulières-CCP-.

Une offre qui ne satisfait pas à cette condition d'action d'insertion, sera irrecevable pour non-conformité au cahier des charges.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) se tient à la disposition des entreprises pour les informer sur les modalités de mise en œuvre de la clause d'insertion :

PLIE Portes du Sud
Château de l'Ermitage
26 Avenue Jean Larrieu – 33170 Gradignan
Facilitatrice
Marie-Pierre BROTHIER
05.56.75.65.15
marie-pierre.brothier@portesdusud.eu

Les travaux d'entretien doivent être exécutés de façon à entraîner le moins de gêne possible pour les usagers.

L'entreprise ne peut prétendre à aucune majoration de prix en raison de la gêne que les usagers pourraient apporter à l'exécution du travail.

L'entreprise est tenue à une obligation de résultat.

Les surfaces, linéaires, nombre d'arbres, d'arbustes etc. ... figurant dans les documents le sont à titre purement indicatif. L'entreprise est réputée s'être assurée de leur exactitude avant la remise de son offre. Elle ne peut en aucun cas se prévaloir de l'inexactitude de ces derniers pour obtenir la modification de son offre de prix.

Toute prestation non prévue dans le présent CCP, et rendue nécessaire par les circonstances fera l'objet d'un devis préalable.

4- Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au lundi 01 juin 2026 à 12h00

5- Conditions de la consultation

Procédure :

En application des articles L. 2113-12 à L. 2113-14 du code de la commande publique, la présente consultation est réservée aux structures du secteur adapté et protégé mentionnées à l'article L. 5213-13 du code du travail, à des établissements et services d'accompagnement par le travail mentionné à l'article L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales, et/ou aux structures de l'insertion par l'activité économique, mentionnées à l'article L. 5132-4 du code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés.

Forme du marché

Le présent marché fait l'objet d'un marché à procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique.

Allotissement :

Le présent marché est alloti comme suit :

Lot 1 : site de Gradignan

Adresse : Bordeaux Sciences Agro, 1 cours du Général de Gaulle, 33170 Gradignan

Lot 2 : Site de Mérignac - Domaine Luchey-Halde

Adresse : Domaine du Luchey-Halde, 17 avenue du Maréchal Joffre, 33700 Mérignac

Visite des lieux et renseignements techniques :

Les candidats devront visiter les lieux afin d'évaluer les contraintes.

Personnes à contacter pour les visites :

Mme Rullaud Nathalie Responsable du Service Patrimoine.

Rendez-vous sur le site de Bordeaux Sciences Agro à Gradignan le lundi 18 mai 2026 à 9h00.

Pour une visite du site de bordeaux Sciences Agro, puis du site de Mérignac – Domaine du Luchey –halde.

- Dispositions financières :

Il ne sera versé ni avance ni acompte.

Modalités de règlement et prix :

Le paiement se fera par mandat administratif sur présentation de factures

Le délai global de paiement est de 30 jours conformément aux règles de la comptabilité publique.

- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 30 jours.

Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

6- Conditions d'exécution du marché

Les prestations seront réalisées dans les conditions prévues dans le Cahier des Clauses Particulières.

7- Nature des candidats

Le marché est réservé aux entreprises adaptées (EA), Etablissement et service d'Aide par le Travail (ESAT), Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), en application notamment des articles L 2113-12, L 2213-13 du code de la commande publique, L 5213-13 et L 5132-4 du code du travail, et L 344-2 du code de l'action sociale et des familles.

8- Modalités de retrait et dépôt des dossiers de candidatures

Mise à disposition du dossier de consultation

Il est disponible à l'adresse électronique suivante :

<https://marches-publics.gouv.fr>.

Les soumissionnaires sont fortement invités à s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique ou électronique n'est autorisée.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard dix (10) jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse URL suivante

: <https://marches-publics.gouv.fr>.

La totalité des offres des candidats sera entièrement rédigée en langue française.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Modalités de dépôt des dossiers de candidatures

L'offre dématérialisées signées doivent être remises sur le portail :

<https://marches-publics.gouv.fr>.

Les candidats effectuent une transmission de leur réponse par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation susmentionnée, après s'être préalablement identifiés et avoir accepté les conditions générales d'utilisation de la plate-forme.

Les réponses remises par voie électronique doivent contenir la totalité des pièces mentionnées dans le présent règlement de la consultation. Les candidats présentent les pièces de leur dossier de réponse dans le (ou les) espace(s) dématérialisé(s) approprié(s).

Copie de sauvegarde : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 modifié, fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique envoyé dans les délais

impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

Un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;

Une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

En cas de remise sur support physique électronique, il est exigé le format suivant : clé USB.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par l'acheteur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante :

Bordeaux Sciences Agro, 1 cours du Général de Gaulle CS 40201 33175 Gradignan

Et portera les mentions suivantes :

« Marché pour des prestations d'entretien d'Espaces verts à Bordeaux Sciences Agro »

Renseignements relatifs à la candidature

- Moyens de preuve attestant du caractère de structures du secteur adapté et protégé et/ou du caractère de structures de l'insertion par l'activité économique, ou de structure équivalente à celle-ci au sens du code (agrément ou équivalent).

Pour les structures du travail protégé ou adapté :

Pour les Entreprises Adaptées (L5213-13 du code du travail), un contrat d'objectif valant agrément ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionale chargée de l'emploi et de la formation professionnelle.

Pour les Etablissements et services d'aide par le travail selon la réglementation en vigueur (article L. 344-2 et s. du code de l'action sociale et des familles), la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création, et produire l'arrêté.

Pour les structures équivalentes, tous documents justifiant que la structure détient une vocation sociale et emploie au moins 50% de personne en situation de handicap.

Pour les structures d'insertion par l'activité économique :

- Une photocopie intégrale de l'agrément ou de la convention d'objectif triennale avec la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et des solidarités-DDETS-, afin de valider l'éligibilité du candidat -à soumissionner, en faisant clairement apparaître la date et la durée du conventionnement.

- Pour les structures équivalentes, tous documents justifiant que la structure détient une vocation sociale, et emploie une proportion minimale de 50% de travailleurs défavorisés.

Si, au cours de l'exécution du marché, la date de validité de l'agrément de ladite structure arrive à échéance, celle-ci transmet obligatoirement à l'acheteur la décision de renouvellement ou non de son agrément. Dans l'hypothèse où la structure titulaire perdrait son agrément au cours de l'exécution du marché réservé, l'acheteur se verrait contraint de procéder à la résiliation de celui-ci.

En outre, le candidat fournit les pièces constitutives du marché prévues à l'article 3 du Cahier des Clauses Particulières.

9- Analyse des candidatures et jugement des offres

Candidatures

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles L 2141-1 à 2141-5 ou aux articles L2141-7 à L-2141-10 du code de la commande publique, ou qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 8 du présent règlement de la consultation, ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises.

Jugement des offres

Les offres des candidats seront appréciées et notées en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Rang	Objet	%
1	Performance de la démarche d'insertion professionnelle des publics en difficulté	50
2	Organisation et moyens mis en œuvre pour la réalisation de la prestation	20
3	Prix	20
4	Valorisation des déchets et développement durable	10

A l'issue de l'étude des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec le candidat le mieux placé ou les deux candidats les mieux placés.

La négociation pourra porter notamment sur le contenu des prestations, et l'adaptation du prix aux prestations finalement retenues.